

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 011 DU 13 AOUT 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET ET DU DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT DU PREMIER MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/271 du 06 décembre 2021 portant Révision du Décret n°100/065 du 22 septembre 2020 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret n°100/001 du 05 août 2025 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de Cabinet du Premier Ministre :
Monsieur Jean Claude BARUTWANAYO.

Article 2 : Est nommé Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre :
Dr. Frédéric NIMUBONA.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 13 août 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

